

Envoi par courrier et par télécopieur : (514) 840-3223

Québec, le 10 octobre 2003

M. Patrick Arnaud
Hydro-Québec – Équipement
Direction principale – Projets de production
Développement de projets
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Qc) H2L 4P5

Objet : Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka par Hydro-Québec

Monsieur,

En référence au dossier précité, la commission chargée de l'examen de ce projet désire obtenir l'information complémentaire suivante :

Justification :

- Quels sont les coûts unitaires en cent par kilowattheure des variantes examinées au tableau 2-1 de l'étude d'impact (document déposé PR3, p. 2-6) ainsi que des projets hydroélectriques énumérés au document déposé DA38 ?
- À partir de quel coût unitaire un projet devient-il acceptable pour Hydro-Québec Production ?
- Le plan stratégique 2004-2008 doit être déposé au gouvernement avant le 1^{er} novembre prochain. Devient-il public à partir de ce moment ? Si oui, le déposer s.v.p.

Remplissage du réservoir :

- Présenter sous forme d'un tableau synthèse les avantages et les inconvénients d'un remplissage en novembre par rapport au mois de mai, avec et sans débit réservé, notamment en termes de durée du remplissage, de superficie exondée, d'incubation des œufs de poissons (amont et aval), d'accessibilité aux tributaires et de répercussions sur l'utilisation de la rivière ?

Gestion du réservoir :

- Compte tenu que les réservoirs d'Alcan sont utilisés pour laminier les crues printanières, comment Hydro-Québec entend gérer les niveaux de son ouvrage durant cette période particulière ?

- Les travaux de réfection du barrage de Chute-des-Passes prévus en 2004 auraient-ils une influence sur le chantier ?

Tributaires :

- Compte tenu que le tributaire T1560 n'a pas, dans les conditions actuelles, d'obstacle infranchissable, pourquoi Hydro-Québec propose d'y aménager deux seuils ?
- Pourquoi le tributaire TS025, dont l'obstacle infranchissable serait ennoyé par la réalisation du projet et qui abrite une population allopatrique d'ombles de fontaine, n'a pas été retenu pour l'aménagement d'un seuil ?
- À quoi pourrait être attribué le fait que les tributaires TS041 et T1846 abritent des populations allopatriques d'ombles de fontaine considérant qu'ils n'ont pas d'obstacles infranchissables qui limitent l'introduction d'espèces compétitrices ?

Avifaune :

- Quel impact sur le calendrier aurait le déplacement de la période prévue pour le déboisement au site des travaux (printemps 2004) en dehors de la période de nidification ?
- Est-ce que le maintien d'une bande boisée de 500 m autour des nids de grand héron et de balbuzard pêcheur serait une mesure techniquement réalisable ? L'enneiement risquerait-il de compromettre l'efficacité de cette mesure ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 16 octobre prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

c.c. M^{me} Josée Pépin